

Vitesse de vent > **100** km/h

Epaisseur de neige > **4** cm

Bureau centralisateur

Numéro d'identification

75-162

C-075-2003-162

du : **28/10/2003**

Etabli par la préfecture de

75 Paris

Valable jusqu'au

14/09/2022

PROPRIETAIRE

ASSOCIATION POLYSONS

Resp: **LE PRESIDENT DE POLYSONS**

Lieu Dit La Maurelle

12400

SAINT AFFRIQUE

Tel:

Fax:

Mob:

Type **CHAPITEAU**

Modèle **SCOLA TELONI 18M ROND**

Fabricant

Coloris initial Toit **BLEU**

Tour **BLEU BANDES BLANCHES**

Le CTS peut recevoir > 300p

Oui Non O. agréé

Installations électriques propres

Oui Non O. agréé

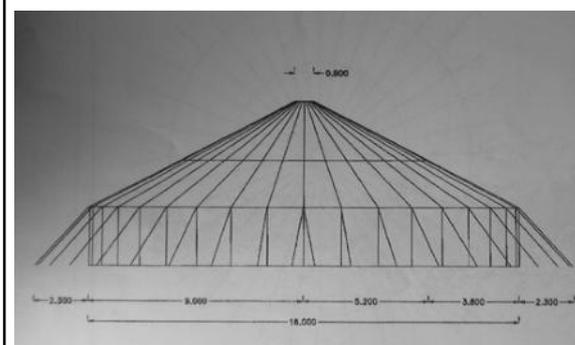
	Procès verbal n°	Réaction	Validé le	Laboratoire	Fabricant	Coloris
T	A110265	M2	08/12/2000	LNE	LA PLASTIVENETA	DIVERS BICOLORE
O						
I						
L						
E						
S						



MONTAGE

Schéma type de configuration

Photo non contractuelle de l'installation



	QUANTITATIF			PINCES			HAUBANS
	Nb	H.	Ø	Nb	H.	Ø	Arrachement
MATS	1	8.50	114	4			daN
Poteaux de tour	36	2.30	42	40			380 daN

GRADINS	Nature	Type	NEANT
	Nb places	Vérificateur	
	Nb rangées	N° rapport	Du

Dans le cas où un plancher serait liaisonné mécaniquement à la structure du CTS et mis en service, le poids propre d'une partie de ce plancher pourrait être pris en compte en déduction des valeurs utilisées pour le calcul du liaisonnement au sol.
 Seules les indications fournies par le fabricant de la structure sont admissibles

SUIVI DE L'EVOLUTION DE L'ETABLISSEMENT

Date et lieu du dernier passage de la commission de sécurité

Contrôles et vérifications	Organisme	Vérifié le	Validité	Contrôleur
Structure et Toile	AVERTECK	14/09/2020	14/09/2022	BRUNO TRINCHE
Electricité bureau agréé				
Electricité technicien compétent				
Chauffage / climatisation				
Gradins				
Moyens de secours				

(1) : cette rubrique n'est renseignée que si l'établissement dispose d'installations techniques qui lui sont propres. Dans le cas contraire, les installations doivent être vérifiées par une personne ou un organisme agréé. Il y a lieu de vérifier la présence des vignettes en cours de validité.

Rappel de l'article CTS 31 (extraits) : Demande d'implantation - Attestation de bon montage - Ouverture au public

§ 1. Avant toute implantation dans une commune, l'organisateur de la manifestation ou du spectacle doit obtenir l'autorisation du maire. Au préalable, il doit faire parvenir au maire au moins un mois avant la date d'ouverture au public l'extrait de registre... :

Commentaires :

1) Il est préférable d'accompagner l'extrait de registre des documents suivants :

- un plan d'implantation de l'établissement dans son environnement ;
- le type d'activité exercée et le plan des aménagements intérieurs ;
- un descriptif des installations techniques.

2) Attestation de bon montage : le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 et sa circulaire d'application du 22 juin 1995 imposent à l'exploitant de tenir à disposition des autorités une attestation précisant que le montage et le liaisonnement de l'établissement ont été réalisés conformément aux prescriptions du fabricant. Cette attestation est rédigée par le responsable du montage

Rappel de l'article CTS 52 : Inspection avant ouverture au public

« Une inspection doit être effectuée avant toute admission du public dans tous les établissements par une personne compétente spécialement désignée par l'exploitant afin de s'assurer que rien ne vient compromettre la sécurité des personnes. »

Commentaire : ce contrôle doit permettre de :

- détecter un désordre manifeste dans le montage ou dans le liaisonnement au sol ;
- détecter un dysfonctionnement ou un risque particulier dans la protection des personnes contre les risques d'incendie et de panique ;
- vérifier la vacuité des passages libres et des voies d'accès des secours ;
- vérifier la présence du service de sécurité incendie.

RAPPEL: l'organisateur tiendra cet extrait de registre à disposition de la commission de sécurité accompagné d'une copie du dossier de demande d'implantation validée par l'autorité administrative

PARTIE RESERVEE A L'ORGANISATEUR DE LA MANIFESTATION OU DU SPECTACLE

Nom :
Représenté par :
Adresse :
Code postal : Ville :
Dates de la manifestation : -
Lieu de la manifestation : -
Activités prévues : -
Effectif théorique en fonction de l'activité prévue : -

	Responsable organisme	Vérificateur	Propriétaire	Organisateur
Nom :	BRUNO TRINCHE	BRUNO TRINCHE		
Date	14/09/2020	14/09/2020		
Visa				

AGENCE DE VERIFICATIONS TECHNIQUES

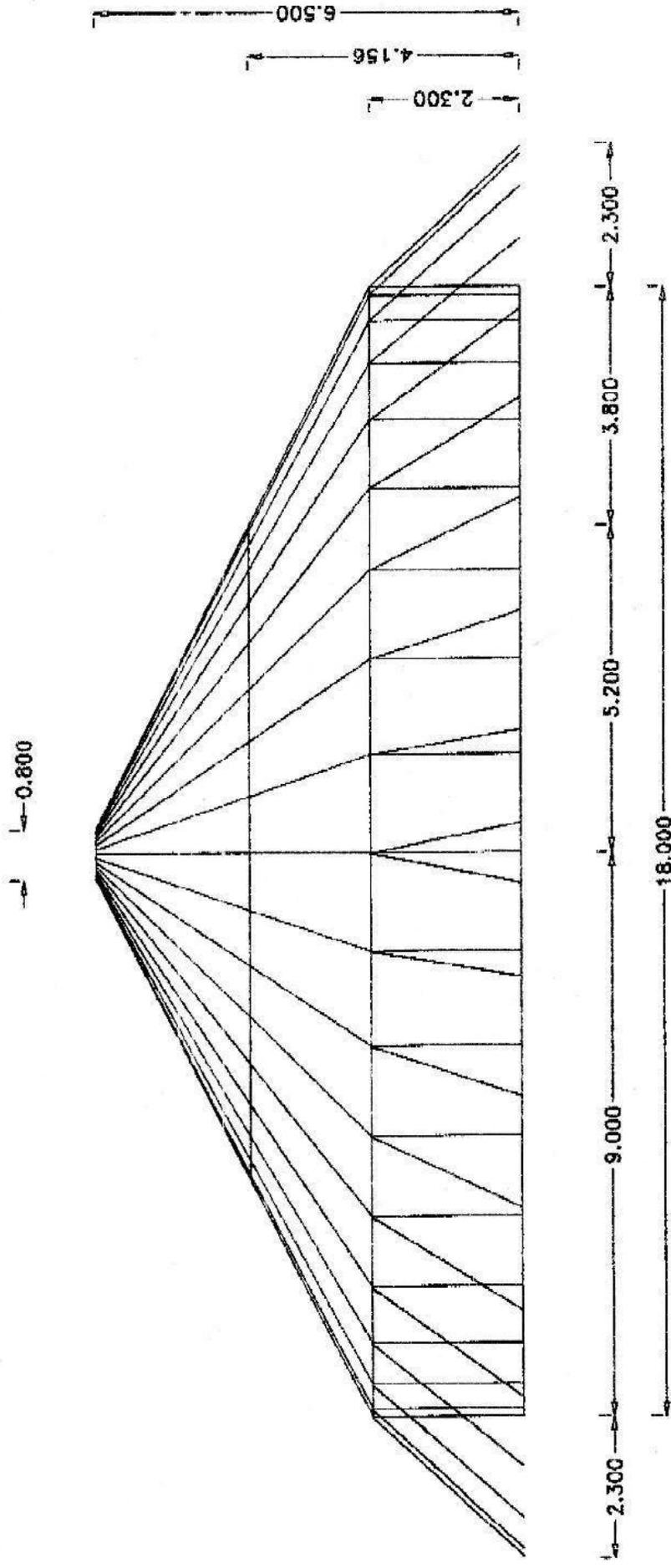
165 ch Chevalier le Bernica

97435 - SAINT GILLES LES HAUTS

06.32.22.77.48

06.92.44.00.89

Ms. West - Circo diametro mt. 18.00 - H. 6.50 - h. 2.30
Ring diametro mt. 0.80 - Contropali h. 4.156



Ms. West - Circo diametro mt. 18.00 - H. 6.50 - h. 2.30
Ring diametro mt. 0.80 - Contropali h. 4.156

Tetto In 2 pezzi

Saldatura cm 8

